

Rapport d'activités

2015-2021

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
DE LA MÉTROPOLE ET DU PAYS DE BREST



éditos

Le conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest a été renouvelé en décembre 2021 avec une année de retard due à la situation sanitaire et au report des élections municipales.

Le bilan d'activité du Conseil sur la période 2015-2021 contenu dans cette publication reflète une activité soutenue de ses membres bénévoles, de sa chargée de mission Maryse Larpent et des participant.e.s extérieurs qui ont contribué à nos groupes de travail.

Nous aurions certainement pu mieux nous consacrer aux grands enjeux de notre territoire, du Pôle métropolitain du Pays de Brest, sans la pandémie et les remises en cause répétées des attributions et des périmètres des conseils de développement.

Le nouveau Conseil, paritaire, pourra, je l'espère, bénéficier d'une stabilité juridique et d'un soutien qui lui permettront d'aller vers les habitants, la société civile organisée et les citoyens pour mieux les associer à ses travaux sur les principaux enjeux de leur bassin de vie et d'emploi.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui, pendant ces 7 années, se sont investis bénévolement au sein du Conseil mais également dans le Comité Unique de Programmation chargé de suivre, avec les élus, l'affectation des fonds régionaux et européens.

La nouvelle politique régionale, le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), le Contrat de Plan État Région (CPER) et de nombreux domaines comme la mobilité, l'énergie, le tourisme, la santé, le tourisme, le FEAMPA... ont pour périmètre le territoire de SCoT du Pays de Brest.

C'est à cette échelle du Pôle Métropolitain de 420 000 habitants que travaillera le nouveau conseil de développement commun à la Métropole et au Pays de Brest

Son fonctionnement, son organisation paritaire, ses axes de travail, seront définis par les membres et le bureau renouvelé.

Guy Jourden, 
Président du Conseil de développement
de la Métropole et du Pays de Brest



Le Conseil de développement contribue à la mise en valeur de nombreux enjeux qui concernent notre territoire et son devenir et, bien sûr, le quotidien et l'avenir de ses habitants. Par les avis qu'il porte, ses travaux, il apporte une réelle plus-value à l'action publique locale menée par les élus de la Métropole et du Pays de Brest.

Sa composition est évidemment importante (diversité des secteurs et domaines représentés, profil des membres, catégories d'âge, et évidemment la parité) si l'on veut que Conseil de développement joue pleinement son rôle d'expertise citoyenne et de relai entre la société civile et les élus du territoire.

Au travers de ce bilan d'activité, vous allez découvrir la diversité des sujets sur lesquels le Conseil s'est mobilisé.

Les 6 prochaines années seront, je l'espère, aussi riches et passionnantes.

Et je voudrais saluer l'engagement qui est le vôtre, des nouveaux membres ainsi que celles et ceux qui ont accepté de s'investir de nouveau au sein du Conseil de développement.

 François Cuillandre,
Président de la Métropole
et du Pays de Brest



4 Le rôle du Conseil
de développement

9 Les avis
et contributions

23 Les conférences-débats

26 Les contributions
au débat public

29 Le travail en réseau

Le rôle du conseil de développement



LES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT, C'EST...

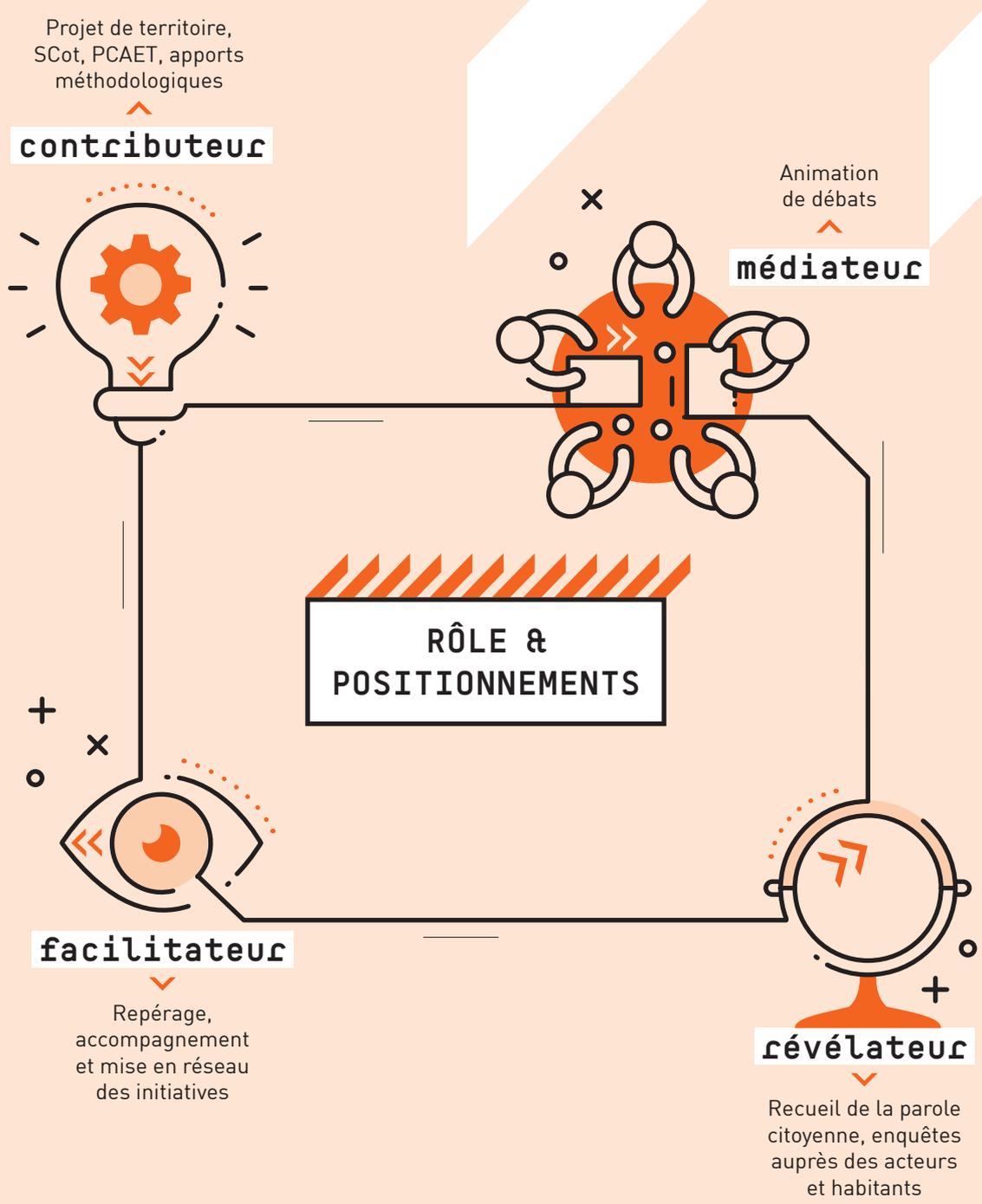


- › Une **expertise citoyenne** dans le contenu des politiques locales ;
- › Une **instance de concertation locale** qui rassemble des citoyens volontaires et des représentants bénévoles des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs ;
- › Une **instance de démocratie participative** unique en son genre ;
- › Une **assemblée portée par les collectivités** : métropoles, communautés de communes, communautés d'agglomérations, les pays... ;
- › Un lieu de **réflexion prospective et transversale** ;
- › Une force de propositions, un **laboratoire d'idées** ;
- › Un espace de dialogue, d'**expression libre** et argumentée ;
- › Un des animateurs du **débat public territorial** ;
- › Un maillon de la **formation à la citoyenneté** ;
- › Un **espace d'écoute** et/ou de veille.

ET QUE SE PASSE-T-IL DANS LE PAYS DE BREST ?

Le conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest est adossé au Pôle métropolitain du Pays de Brest. Sans structure juridique propre, il s'organise librement comme le prévoit la loi et intervient à la demande de la Métropole ou du Pays de Brest afin de contribuer et de donner son avis sur les projets de territoires, les documents d'aménagement et d'urbanisme, les plans climats air énergie... Il contribue également aux politiques publiques en soulevant des problématiques, en proposant des stratégies, des actions sur des sujets qu'il juge importants pour le territoire et insuffisamment développés ou pris en compte. Composé uniquement de membres bénévoles, non élus, il est ainsi force de proposition dans l'intérêt collectif du territoire, de ses acteurs socio-économiques et de ses habitants.





Inscrire les décisions dans la collégialité

Les réflexions du Conseil de développement s'organisent en **commissions et groupes de travail**, coordonnés par un bureau. L'organisation de ces réflexions dépend de deux axes : les saisines des collectivités, qui souhaitent obtenir l'avis du Conseil, et les auto-saisines qui dépendent de la seule volonté de ses membres d'adresser une contribution ou une proposition aux élus.

QUE DIT LA LOI ?

La loi régissant les conseils de développement indique que : « Le Conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre. » (Article L.5211-10-1 du code général des collectivités territoriales).



Accompagner les projets participant au développement local

Par la volonté du Conseil régional et des politiques européennes, des membres issus du conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest représentent la société civile dans trois instances : Le comité unique de programmation (CUP), la commission mer et littoral du Pays de Brest et le comité de sélection ITI FEDER de Brest métropole. Ces instances permettent de sélectionner des projets éligibles aux différents financements régionaux et européens.



LE COMITÉ UNIQUE DE PROGRAMMATION (CUP)

Mis en place par la Région Bretagne dans le cadre du contrat de partenariat élaboré avec le Pays de Brest, il est composé de 19 membres dont 9 élus et 10 personnes issues du Conseil de développement. Ces personnes ont un pouvoir de décision et interviennent dans le choix des projets. Pour la période 2014-2020, les crédits alloués au Pays de Brest se sont élevés à plus de 21 millions d'euros.

LA COMMISSION MER ET LITTORAL DU PAYS DE BREST

C'est une instance de décision sur le financement des projets locaux par le FEAMP (Fonds européen pour les activités maritimes et la pêche) composée de 13 acteurs privés, dont le Conseil de développement, et de 11 acteurs publics. Pour la période 2014-2020, elle a pour mission de gérer une enveloppe financière de plus d'1 million d'euros destinés au développement local mené par les acteurs locaux de la mer et du littoral.

LE COMITÉ DE SÉLECTION ITI FEDER DE BREST MÉTROPOLE

Ce comité est destiné à sélectionner les projets éligibles au fonds européen de développement régional (FEDER) via l'Investissement Territorial Intégré (ITI). Pour la période 2014-2020 une enveloppe prévisionnelle de 10 millions d'euros est dédiée aux projets de la Métropole.

Ces projets doivent être liés à l'une des trois thématiques :

- Favoriser le développement des pratiques et la culture numériques ;
- Réhabiliter le parc de logement résidentiel – parc de logement social ;
- Soutenir le développement de l'inter et de la multi-modalité.

Brest métropole est chargée d'informer les bénéficiaires potentiels et d'accompagner les porteurs de projet dans l'élaboration de leur demande. Un Comité de sélection, constitué au niveau local, a pour mission l'examen et la sélection des projets sollicitant l'accompagnement du FEDER.

Des dates...



2014

Installation du nouveau Conseil de développement sous la présidence de Yann Gouzien, 141 membres, un bureau de 30 membres.

2015



Suite à la démission de Yann Gouzien, nomination d'un nouveau Président, Guy Jourden.



2017

La loi oblige les communautés de communes de plus de 20 000 habitants de se doter d'un Conseil de développement. Les communautés décident d'élargir le Conseil de développement actuel à leur territoire et sollicitent des représentants bénévoles pour y participer.

2019



La Métropole et les communautés de communes du Pays de Brest délibèrent sur la composition du Conseil de développement. Il comprend désormais 194 membres. Une nouvelle note rappelant les modalités de fonctionnement et les relations avec les élus et les services communautaires est adressée aux communautés de communes via le pôle métropolitain du Pays de Brest.



2021

Les enjeux d'un Conseil de développement à l'échelle du Pays de Brest.

Alors même que les Pays ont disparu de la législation, l'État comme le conseil régional souhaitent que leurs financements s'appuient sur des projets et des engagements à une échelle supérieure à celle des seuls EPCL et préconise de bâtir des stratégies territoriales à l'échelle des SCoT, ce qui correspond à l'échelle du Pôle métropolitain du Pays de Brest. **La Région souhaite que les Conseils de développement puissent continuer à apporter leur expertise citoyenne dans la mise en œuvre et l'évaluation des stratégies territoriales.**

... et des chiffres

194
membres

27
avis donnés

4
propositions
faites

4
contributions
aux débats
publics

4
dossiers
de travail en
commun avec les
collectivités

LES AVIS ET CONTRIBUTIONS



Enjeux de développement de la Rade de Brest



LE CONSTAT

Le constat est unanime. Avec la rade de Brest, le Pays de Brest dispose d'un patrimoine géographique, historique, culturel, écologique et économique, absolument unique. La rade est un élément essentiel de la «maritimité» et de l'attractivité du Pays de Brest. Ce patrimoine et son potentiel sont largement méconnus de ses habitants comme du public extérieur et sous-exploités.



La mission

En 2015, un groupe de travail de 15 personnes s'est réuni pour répondre aux questions suivantes :

- > La rade est-elle un territoire ?
 - > Si oui, quelle gouvernance ?
 - > Ne faut-il pas étudier la rade sous le crible du SCoT ?
- > Quelles réflexions ont été menées sur la rade ?
 - > Quelles contraintes pèsent sur son développement ?

Le travail s'est structuré sur la base de collaborations selon 4 axes :

- > Des auditions d'acteurs, spécialistes et témoins ;
 - > Une étude menée par les étudiants du Master 2 MIDTE de l'UBO composée d'une enquête auprès des élus des 25 communes limitrophes de la Rade, d'un diagnostic et de scénarii de développement ;
 - > L'élaboration d'un ensemble cartographique par l'ADEUPa de Brest Bretagne, d'une étude bibliographique et d'une comparaison des modes de gestion de plans d'eau.

POUR FAVORISER LE RAYONNEMENT DE LA RADE DE BREST, ENCORE TROP MÉCONNUE, NOUS AVONS TRAVAILLÉ AUX CÔTÉS DU PAYS DE BREST ET DE BREST TERRES OCÉANES. >>

Yves Jullien,
coanimateur du groupe de travail « Rade de Brest »



Les propositions du Conseil de développement

- > Élaborer et mener une « politique » de la Rade qui s'inscrit dans la stratégie maritime du territoire ;
- > Penser sa gouvernance de façon globale sans rajouter de niveau administratif supplémentaire en s'appuyant sur les organes de décisions appropriés déjà existants ;
- > Constituer un lieu d'expression des souhaits, des problèmes, de discussion des projets, d'assistance au montage des dossiers et au développement commercial et économique, de coordination et mutualisation des actions de promotion.



Élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)



LE SCoT, C'EST QUOI ?

Le SCoT est un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Il est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, de développement économique, d'aménagement commercial, d'environnement... Il doit respecter les principes du développement durable et établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique...



La mission

Le Conseil de développement a été associé à l'élaboration de ce document dès la phase de diagnostic et a ainsi pu y contribuer tout au long du processus qui a duré 4 ans.

Outre ses contributions au fil de l'eau, le Conseil de développement a émis un avis favorable sur le document final. Dans cet avis, le Conseil a examiné l'architecture du document et reconnu l'enjeu principal du SCoT : l'attractivité du territoire afin d'en assurer le développement à l'horizon 2040 avec comme leviers principaux : la qualité de vie, le développement économique et la préservation de l'environnement.



L'avis du Conseil de développement

Des contributions ont été formulées aux élus dans plusieurs domaines tels que l'agriculture, la couverture numérique, le commerce, la mobilité, la consommation d'espace, la qualité de l'eau et l'application de la Loi littoral, etc.

Dans ses contributions, le Conseil de développement a insisté sur :

- L'importance de préserver les commerces de proximité dans les bourgs et centres-villes et de mener une politique de (re)vitalisation des centres ;
- La nécessité de préserver l'espace agricole en limitant l'extension de l'urbanisation y compris par l'extension des zones d'activité économique ;
- La prise en compte des conséquences attendues du changement climatique sur le littoral : érosion du trait de côte, submersions marines et maintien de zones d'expansion des eaux, montée du niveau marin et zones portuaires à surélever ;
- L'intérêt, selon lui, d'un volet maritime dans le SCoT qui, au-delà des espaces proches du littoral, examine aussi la bande marine littorale pour identifier l'existence et les extensions possibles d'activités, de concessions et de zones protégées ;
- En ce qui concerne l'habitat, deux positions difficilement conciliables ont été exprimées et transmises aux élus dans l'avis final du Conseil de développement. L'une adhère aux analyses et aux orientations en matière d'évolution de la population (+0,45 % par an). L'autre estime que le rythme d'évolution opté pour ce SCoT et surtout la production de logements qui en découle paraît (très) fragile.



Avis sur 4 Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux et Programmes Locaux de l'Habitat

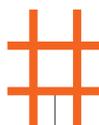


La mission

Ce programme local de l'habitat pour la période 2018-2023 s'articule autour de 6 orientations :

1. Concilier ambition de développement, évolutions sociétales et maîtrise du foncier ;
2. Recourir davantage au parc existant et l'adapter aux attentes des ménages ;
3. Améliorer les conditions d'habitat et d'hébergement des personnes vieillissantes et/ou handicapées ;
4. Diversifier et adapter l'offre locative sociale ;
5. Améliorer la réponse aux besoins des ménages en difficulté d'accès ou de maintien dans un logement ou un hébergement ;
6. Consolider la gouvernance du PLH.

Ce projet porte des actions fortes sur la réhabilitation du parc de logements existants et le renouvellement urbain en s'appuyant sur un référentiel foncier et un travail particulier sur les cœurs de bourgs et de villes. Il traduit une volonté forte de la communauté qui prévoit de doubler son budget dédié au PLH par rapport à la période précédente alors même qu'elle n'en a pas l'obligation légale puisqu'elle compte moins de 30 000 habitants.



#1 Communauté de communes de Lesneven-Côte des légendes



L'avis du Conseil de développement

Le Conseil de développement a souligné la qualité du document et la volonté affirmée de la Communauté de communes de mener une politique de l'habitat ambitieuse. Il a considéré néanmoins que certaines orientations nécessiteront une attention particulière dans leur mise en œuvre.

Concernant l'orientation 4 « diversifier et adapter l'offre locative sociale », qui prévoit notamment une amélioration du parc existant, le Conseil suggère que l'aide à l'amélioration du logement social prenne en compte le maintien de la solvabilité du locataire par l'APL.

Quant à l'orientation 6, concernant la gouvernance, il attire l'attention de la communauté sur le nombre de réunions de la conférence intercommunale de l'habitat, peu nombreuses au cours de la période couverte par le précédent PLH. Il encourage la communauté à développer l'animation de cette conférence ainsi que le point information ouvert au public.



LE PLUiH, C'EST QUOI ?

- > Un projet politique intercommunal visant à harmoniser l'aménagement des communes pour les 10-15 ans à venir ;
- > Un projet collectif visant à définir une stratégie de développement sur-mesure et à renforcer la solidarité entre les communes ;
- > Un projet réglementaire comportant des règles d'urbanisme justifiées et applicables à tous, au service d'une meilleure gestion de l'espace ;
- > Un projet volontariste dans le champ de l'habitat, visant à répondre aux besoins de tous.



La mission

Ce PLUiH affiche 3 objectifs :

1. Diminuer la consommation foncière sur le territoire ;
2. Renforcer les centralités ;
3. Conserver l'attractivité du territoire.

Pour atteindre ces objectifs, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) s'organise autour de 3 axes stratégiques :

1. Soutenir le développement économique comme un moteur du dynamisme du territoire ;
2. Pérenniser et partager le développement résidentiel entre les communes du territoire ;
3. Préserver et valoriser le cadre de vie.

Ces objectifs et axes stratégiques doivent permettre le maintien de la population dans l'ensemble des communes de la communauté ainsi que son dynamisme économique.

Validé au printemps 2017, le PADD est désormais traduit dans le projet réglementaire sur lequel le Conseil de développement a été consulté.

Les échanges avec le Président et le Vice-président de la Communauté de communes ont permis de répondre aux questionnements du Conseil de développement concernant la conformité de ce projet au SCoT du Pays de Brest, notamment en ce qui concerne la densité et la consommation d'espaces.

#2

Communauté de communes
du Pays de Landerneau-
Daoulas



L'avis du Conseil de développement

Favorable, considérant que :

- > Le PLUiH de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas est ambitieux. Son projet vise une consommation foncière inférieure aux objectifs du SCoT ;
- > La construction de logements et la densité sont compatibles avec le SCoT et une servitude de mixité sociale est mise en place ;
- > Le développement économique s'appuie sur une moindre consommation d'espaces et un équilibre du territoire communautaire ;
- > Les objectifs environnementaux sont particulièrement pris en compte.

LES DIFFÉRENTS POINTS DE VUE PARTAGÉS EN COMMISSION ENRICHISSENT LES RÉFLEXIONS SUR LES PROBLÉMATIQUES DE FOND DES COLLECTIVITÉS. LA PRISE EN COMPTE PAR LES ACTEURS PUBLICS DES AVIS QUE NOUS RENDONS TÉMOIGNE DE LEUR INTÉRÊT. >>

Jean-Pierre Caroff, coanimateur de la commission Aménagement, Développement durable



La mission

La Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne maritime a été créée le 1^{er} janvier 2017 née de la fusion des 2 communautés dont elle a conservé les noms. Il s'agit donc d'une communauté « jeune » dans laquelle les élus doivent encore, sur certains points, apprendre à travailler ensemble et construire un projet partagé d'aménagement du territoire.

Ce projet a pour objectif de renforcer l'attractivité et valoriser les atouts du territoire au bénéfice de l'ensemble des communes et de leurs habitants et acteurs socioéconomiques.

Le projet d'aménagement et de développement durable s'articule autour de 4 axes :

1. Construire un territoire structuré, cohérent, et lui assurer un développement équilibré ;
2. Proposer aux habitants des logements adaptés, durables et respectueux de l'environnement local ;
3. Développer un territoire performant et attractif en s'appuyant sur les atouts locaux ;
4. Maintenir et valoriser le cadre de vie exceptionnel.

Une réunion d'échanges entre le Vice-président de la Communauté de communes en charge du PLUiH accompagné de sa chargée de mission aménagement et les représentants du conseil de développement a eu lieu le 16 juillet 2019.

En préalable aux discussions, les membres du Conseil de développement ont tenu à faire part au Vice-président de l'intérêt des documents qu'ils ont jugés très accessibles et pédagogiques.

#3 Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne maritime



L'avis du Conseil de développement

Favorable, considérant que :

- > Le PLUiH de la Communauté de communes est compatible avec le SCoT du Pays de Brest ;
- > La réduction de la consommation d'espace et la densité de l'urbanisation constituent l'un des enjeux forts du projet ;
- > Une attention particulière est portée à la préservation de la qualité de l'eau en conditionnant l'urbanisation des zones 2AU à la réalisation ou l'amélioration d'infrastructures d'assainissement collectif ;
- > Les mesures de préservation des haies et talus concourent à la fois à préserver la qualité de l'eau par réduction du ruissellement et à protéger la biodiversité tant animale que végétale ;
- > L'intégration d'un Programme local de l'habitat permet d'améliorer l'accès au logement et la mixité sociale dans la communauté.



La mission



Suite au transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de communes, les élus ont décidé d'élaborer un PLUi applicable avant la fin du mandat.

Le projet d'aménagement et de développement durable s'articule autour de 3 axes :

1. Valoriser les atouts qui font l'identité du Pays des Abers ;
2. Renforcer l'attractivité économique du territoire ;
3. Conforter l'attractivité pour les nouveaux habitants comme pour les résidents actuels.

Dans un souci de réduction forte de la consommation d'espaces, le nombre de terrains ouverts à l'urbanisation a été fortement réduit, en particulier en ce qui concerne l'habitat pour lequel la baisse atteint 364 Ha.



Communauté de communes du Pays des Abers



L'avis du Conseil de développement



Favorable.

Après avoir échangé avec le Président de la communauté et suggéré des pistes d'amélioration concernant les zones d'activité économique, l'espace agricole, la biodiversité et l'habitat, le Conseil a émis un avis favorable sur le PLUi eu égard, notamment, à son ambition en matière de réduction de la consommation d'espaces et de renouvellement urbain.

VILLE DE BREST ET DE BREST MÉTROPOLE

Rapport de développement durable



LE RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, C'EST QUOI ?

Depuis 2011, les collectivités doivent réaliser un rapport de développement durable annuel. Le décret n° 2011-687 du 17/6/2011 impose aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants de rédiger chaque année un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est discuté et approuvé par les élus à l'occasion des débats budgétaires. Il comporte :

- > Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- > Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.



La mission

Chaque année, le Conseil de développement fait l'objet d'une saisine par Brest métropole afin de produire des contributions et un avis sur son rapport développement durable.

Le Conseil de développement partage pleinement l'objectif affirmé par les Rapports Développement Durable : construire « une méthode d'interpellation et de relecture de l'action publique ».

Pour cette raison, il affirme de façon récurrente son souhait d'ancrer les résultats dans le temps, afin de mieux comprendre les évolutions intervenues dans les actions de la collectivité.



L'avis du Conseil de développement

Le Conseil de Développement a émis le souhait que le « Rapport Développement Durable » ne constitue plus seulement un catalogue présentant l'activité des services durant l'année écoulée. Il devrait permettre au citoyen de voir, sous la forme d'un document accessible, ce que sont les actions entreprises par et au sein de Brest métropole et de la ville de Brest en faveur du développement durable (notamment celles concernant les émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie, la production d'énergie renouvelable, la consommation d'eau et la production de déchets). Dans un souci de transparence et d'informations, une véritable évaluation de l'impact économique, social et environnemental des actions engagées devrait être présentée.

Cette évaluation permettrait, le cas échéant, de réfléchir sur le contenu et la forme des actions entreprises dans un contexte de « raréfaction des ressources publiques ».

Il semble au Conseil de développement que la collectivité ne saisit pas suffisamment l'opportunité que constitue ce rapport pour :

- > Faire voir ses actions ;
- > Donner du sens à sa politique ;
- > Améliorer la gouvernance, tant en interne qu'avec les citoyens.

Il a suggéré à la collectivité qu'à l'avenir un volet du rapport rende compte de l'avancée des politiques sur le climat, l'énergie et l'environnement. Il a également proposé de travailler avec les services de la collectivité à l'amélioration du document, notamment en matière de suivi-évaluation comme le prévoit désormais l'alinéa IV de l'Article L5211-10 1 du Code général des collectivités territoriales.



LESNEVEN-CÔTE DES LEGENDES, PAYS D'IROISE ET PRESQU'ÎLE DE CROZON-AULNE MARITIME

PCAET de 3 Communautés de Communes



LE PCAET, C'EST QUOI ?

Véritable outil d'animation du territoire, le PCAET guide les actions prioritaires à mener en faveur du climat. Les enjeux sont multiples : atténuer les effets du changement climatique, développer les énergies renouvelables, maîtriser les consommations d'énergie.



La mission

21 membres volontaires de la commission Aménagement Développement Durable ainsi que du collège territorial ont participé aux ateliers organisés dans les communautés.

Ces réunions permettent aux membres du Conseil de s'informer sur le diagnostic, les objectifs et plans d'actions des communautés ainsi que de contribuer à leur élaboration. Cette participation, dès le début de la démarche, permet aux élus d'échanger avec la société civile et les citoyens, de faire émerger des propositions et contribue à une meilleure compréhension de l'action publique des collectivités.



L'avis du Conseil de développement

Lors de ces échanges, les membres du Conseil de développement se sont interrogés sur la complémentarité et la cohérence des démarches des communautés de communes et de la Métropole à l'échelle de l'ensemble du Pays de Brest qui constitue l'espace de vie des habitants. Ils souhaitent :

- > Une association large des citoyens et de la société civile ;
- > Une intégration plus importante de la vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques (submersions marines, qualité des eaux, fragilité des écosystèmes, sensibilité des espaces naturels et agricoles...) ;
- > Une politique énergétique qui dépasse les seules limites de la Métropole et des communautés de communes, notamment en ce qui concerne les énergies renouvelables. Il conviendra, a minima, de raisonner à l'échelle du Pays de Brest et plus largement de l'Ouest breton ;
- > Une stratégie à affirmer à l'échelle de l'ensemble du Pays de Brest ;
- > Une nécessaire évaluation continue.



Stratégie métropolitaine de développement économique



La mission

Brest est métropole depuis le 1^{er} janvier 2015.

À ce titre, elle a élaboré une stratégie métropolitaine de développement économique (SMDE) qui doit s'inscrire dans la stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Pour bâtir cette stratégie, Brest métropole a souhaité associer le maximum d'acteurs publics et privés en partenariat afin « d'établir un diagnostic, d'identifier les enjeux et objectifs collectifs qui nous rassemblent ».

Le Conseil de développement a participé aux réflexions depuis septembre 2015 sous diverses formes : réunions en commissions, bureau et assemblée plénière, par ses 3 représentants au Comité d'Orientation Stratégique (COST) ou encore en prenant part aux groupes participatifs associant acteurs privés et publics qui ont réuni plus de 200 personnes.

Cette stratégie métropolitaine de développement économique concerne aujourd'hui la zone d'emploi de Brest soit environ 486 000 habitants.

Cela nécessite une méthode de travail qui permette une information et une participation des différents territoires concernés par la stratégie métropolitaine.

Afin de faire vivre cette stratégie, un conseil de gouvernance a été mis en place auquel participent 3 représentants du Conseil de développement.



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT EST ASSOCIÉ À L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET À LA RÉFLEXION SUR LES DÉFIS À RELEVER. « CAP 2030 » : UN BON PROGRAMME POUR LE NOUVEAU CONSEIL ! >>

Yves Bourhis,
Commission économie, veille et prospective



L'avis du Conseil de développement

Pour le Conseil de développement cette approche doit être confortée et développée dans les prochaines années pour aller vers la mise en œuvre d'un schéma de développement économique territorial à l'échelle du Pays de Brest.

L'avis qu'il a émis aborde la question du développement économique dans une problématique sociétale plus large qui invite à y inscrire le développement social et culturel ainsi que l'environnement.

BREST HORIZON DIGITAL

Stratégie numérique de Brest métropole



L'avis du Conseil de développement



Il soulève également plusieurs questions :

- Comment faire du numérique un facteur de développement pour le territoire métropolitain, un vecteur de créativité, d'attractivité et un levier d'insertion pour tous ses habitants ?
- Comment éviter un développement à deux vitesses entre Brest métropole et le reste du territoire métropolitain dont le périmètre est défini dans la stratégie métropolitaine de développement économique qui vient d'être adoptée ?
- Comment faire de l'accès à l'internet Très Haut Débit et ses ressources un droit effectif et réel pour tous ?
- Comment réduire les fissures numériques qui demeurent, qu'elles soient territoriales, générationnelles ou sociales ?
- Comment développer les coopérations, les mutualisations d'expériences sur les usages du numérique dans l'Ouest breton ?
- Comment intégrer la stratégie numérique dans la Stratégie Métropolitaine de développement économique et les projets des territoires ?

Le numérique doit aider à inventer de nouvelles pratiques économiques, sociales, culturelles et à créer de nouvelles formes de coopération reposant sur l'innovation ouverte, le développement des communs et sur la créativité.

Dans ces pratiques, la société civile, les usagers, les utilisateurs, doivent occuper une place centrale et cela suppose que l'innovation sociale et citoyenne soit fortement encouragée.



La mission



Le Conseil de développement a participé à l'instance économique et sociale qui a préparé cette stratégie et au Comité de Coordination chargé de valider les propositions.

Par son avis sur la stratégie numérique, le Conseil de développement souhaite apporter ses réflexions face à la révolution numérique engagée et apporter des propositions pour une organisation du territoire métropolitain en capacité de répondre à un tel défi.



Politique maritime à l'échelle du Pays de Brest



La mission

Tant au niveau national que régional, des stratégies ont été élaborées visant à instaurer un développement durable de la Mer et du Littoral (Grenelle de la mer, stratégie Nationale pour la Mer et le littoral déclinée en 4 stratégies de façade maritime, stratégie régionale pour la mer et le littoral...).

Dans le Pays de Brest, une commission mer et littoral a été installée pour mettre en œuvre le Développement Local par des Acteurs Locaux (DLAL) dans le cadre du Fond Européen pour les Activités Maritimes et la Pêche (FEAMP).

Cette commission a vocation à aborder tous les sujets concernant le développement des activités liées à la mer et au littoral et du volet stratégie mer littoral du Pays de Brest.

La connaissance et la compréhension de ces différentes stratégies nécessitent un travail d'analyse et une information aux acteurs économiques et sociaux, aux habitants des territoires maritimes. C'est ainsi que le Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest a décidé de créer une Commission Maritime, afin d'apporter aux collectivités territoriales du Pays de Brest, aux acteurs sociaux-économiques, aux associations, aux milieux culturels et éducatifs un éclairage sociétal sur les activités maritimes et les pistes de développement en matière d'activité et d'emploi, de coopération et de synergies entre les secteurs maritimes, de préservation de l'environnement et de la biodiversité.



L'avis du Conseil de développement

Après 2 ans de travail, constitué de recherche bibliographique, d'auditions d'acteurs locaux et de visites de terrain, les membres de la Commission Maritime du Conseil de développement considèrent qu'il est urgent de sensibiliser les acteurs au potentiel de développement que représentent les activités liées à la mer et au littoral. L'enjeu est de réussir à développer la valeur ajoutée dans le territoire en facilitant l'installation des entreprises, notamment les plus innovantes, de façon à ce que les investissements réalisés en matière de recherche-développement puissent se concrétiser par des créations d'emploi dans le Pays de Brest.

En résumé, la commission considère qu'étant donné la richesse maritime du Pays de Brest, il a tout pour réussir à développer l'économie maritime et l'emploi malgré quelques fragilités du milieu naturel (pollution et changement climatique) et du milieu économique et social (donneurs d'ordres exogènes, gestions au fil de l'eau). **Elle propose donc aux élus de :**

- > Prendre conscience de nos atouts maritimes : réserver du foncier portuaire (littoral et maritime) pour contrebalancer la concurrence du secteur tertiaire, développer et soutenir l'éducation et les formations maritimes ;
- > Maintenir et développer l'emploi maritime pour dépasser les difficultés de recrutement pour accroître l'activité, renouveler les personnels existants et pallier l'insuffisance des formations professionnelles ;
- > Valoriser nos ports : développer la multi-activité et les complémentarités (activités maritimes : pêche, aquaculture, nautisme, tourisme, construction et réparations... et autres activités économiques) ;
- > Construire un projet et une stratégie maritimes pour le Pays de Brest ;
- > Élaborer un SCoT maritime.



Pour une politique culturelle à l'échelle du Pays de Brest

Le Conseil de développement s'est saisi du thème de la culture dès 2011, il s'est appuyé sur deux études confiées à des étudiants qui ont permis à la commission Culture d'émettre des propositions visant à favoriser le développement de la culture dans le territoire en s'appuyant sur une meilleure synergie entre les acteurs et leur souhait de voir les élus engager une réflexion stratégique pour le développement de la culture dans le Pays de Brest.

À l'image des actions engagées en matière de développement touristique, le Conseil de développement estime que le Pays de Brest est le niveau approprié pour être le lieu de mutualisation d'un certain nombre d'actions : stratégie générale, communication globale, convergence de l'information, mutualisation des compétences, etc.

En réponse à la volonté des acteurs locaux de développer des temps de rencontre, d'échange, de mutualisation des savoirs et des pratiques, le Conseil de développement a organisé les 1^{res} rencontres des acteurs culturels du Pays de Brest le 1^{er} février 2016 à l'espace Armorica à Plouguerneau. 120 personnes, professionnels de la culture, associations, élus, techniciens... ont assisté à cette rencontre au cours de laquelle elles ont pu travailler en atelier autour de 3 thèmes : la communication, l'emploi et l'accompagnement de la création artistique.

Suite à cette première initiative du Conseil de développement, les acteurs culturels se sont fédérés à l'échelle du Pays de Brest et ont organisé une seconde journée d'échanges à Brest en décembre 2016.

Pour une plus grande visibilité de l'activité associative

Le Conseil de développement a souhaité engager une réflexion sur la vie associative dans le Pays de Brest afin de mieux comprendre le rôle et l'activité des associations, très nombreuses dans notre territoire. Un groupe de travail a donc été créé, en partenariat avec l'ADESS du Pays de Brest et le Mouvement Associatif de Bretagne. L'objectif du groupe est de dresser un état des lieux et un diagnostic des activités associatives dans le Pays de Brest afin d'accroître la visibilité et la connaissance du tissu associatif. Il ne s'agit pas de réaliser un annuaire de plus, mais bien de rendre visible l'activité associative.

Il s'est réuni à 2 reprises, tout d'abord afin d'élaborer son programme de travail, puis pour engager la réflexion sur un diagnostic des activités associatives. En partenariat avec le Mouvement Associatif de Bretagne, les rapporteurs de l'étude du CESER « les défis de la vie associative en Bretagne » ont présenté les résultats de leur travail et échangé avec les participants. Jean-François Draperi, Directeur du Centre d'économie sociale du CNAM-Paris, Rédacteur en chef de la RCMA, revue d'économie sociale et solidaire, a fait part de ses réflexions et dialogué avec les membres du groupe de travail.

Faciliter le quotidien des habitants

J'AI EU L'OPPORTUNITÉ D'ANIMER DES GROUPES DE TRAVAIL. C'EST PASSIONNANT. LE PARTAGE ET L'OUVERTURE DES ACTEURS PRÉSENTS FAVORISENT L'ÉMERGENCE DE BELLES PROPOSITIONS. LE RÉSULTAT EST RAREMENT IMMÉDIAT MAIS IL SE CONSTRUIT DANS LE TEMPS. >>

Chantal Guillerm, coanimatrice du groupe de travail culture

Pour une concertation citoyenne sur les mobilités

Le bureau du Conseil de développement a validé la création d'un groupe de travail autour des questions et enjeux de mobilités. L'objectif est de comprendre l'organisation de la mobilité et le rôle des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) que sont aujourd'hui la Métropole, la Ville de Landerneau et la Région Bretagne. Pour cela le groupe de travail mènera des auditions d'acteurs (élus et opérateurs).

Le groupe de travail s'interrogera également sur les complémentarités entre les différentes AOM et les possibilités d'un fonctionnement concerté au service des usagers des différentes lignes. Interrompu par la crise sanitaire, ce groupe de travail reprendra ses activités en 2022.

Pour une plus forte sensibilisation des enjeux énergétiques

Considérant qu'on a le plus souvent l'habitude de parler des enjeux de réduction de la consommation énergétique, mais qu'il est également nécessaire d'envisager la dimension production, fin 2019, un groupe de travail « énergies » a été créé.

Ses objectifs sont :

- Étudier la cohérence et l'articulation des actions en lien avec l'énergie à l'échelle du Pays de Brest ;
- Évaluer l'efficacité de la communication entre les collectivités de différentes échelles ;
- Élaborer un document de sensibilisation aux enjeux énergétiques, qui présente clairement la situation actuelle et les tenants et aboutissants de chacune des solutions envisageables ;
- Diffuser l'information le plus largement possible (grand public et élus).

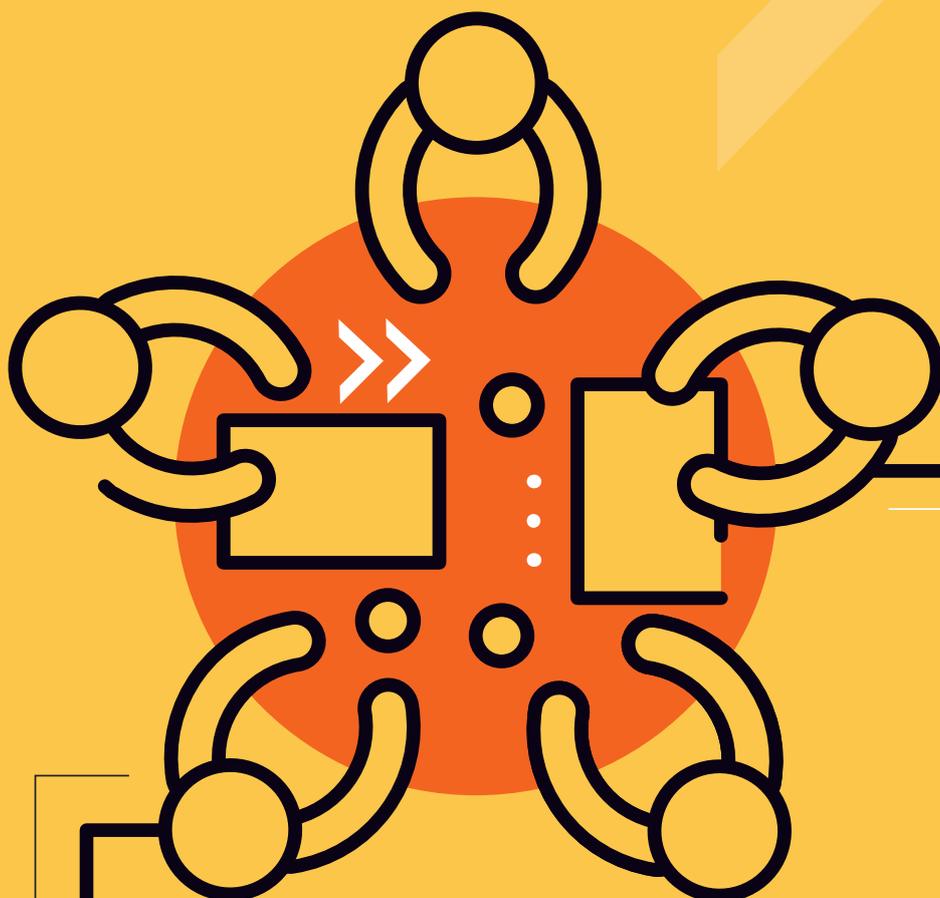
Les réflexions de ce groupe se poursuivront en 2022 et seront l'occasion d'organiser des débats et des échanges ouverts à tous.

Pour une meilleure accessibilité des services au public

De 2015 à 2017, le Conseil de développement a été invité à participer à l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public menée conjointement par le Département et la Préfecture du Finistère. Membre du Comité consultatif, le Conseil de développement a participé à l'élaboration du diagnostic et du plan d'action. Lors des séances de travail, le Conseil de développement a notamment souligné le besoin d'accompagnement des usagers d'autant que la fracture numérique n'est pas résolue, qu'il s'agisse de l'accès au réseau ou des usages et des capacités de la population à se saisir des nouveaux outils. En conséquence, il préconise que les maisons des services publics qui seront déployées permettent un accueil physique par un personnel formé à la fois du point de vue technique et du point de vue social afin d'apporter une réponse aux usagers ou de les orienter vers le service ad hoc.

Le Conseil de développement est membre du comité consultatif à la fois à l'échelle départementale et à celle du Pays de Brest.

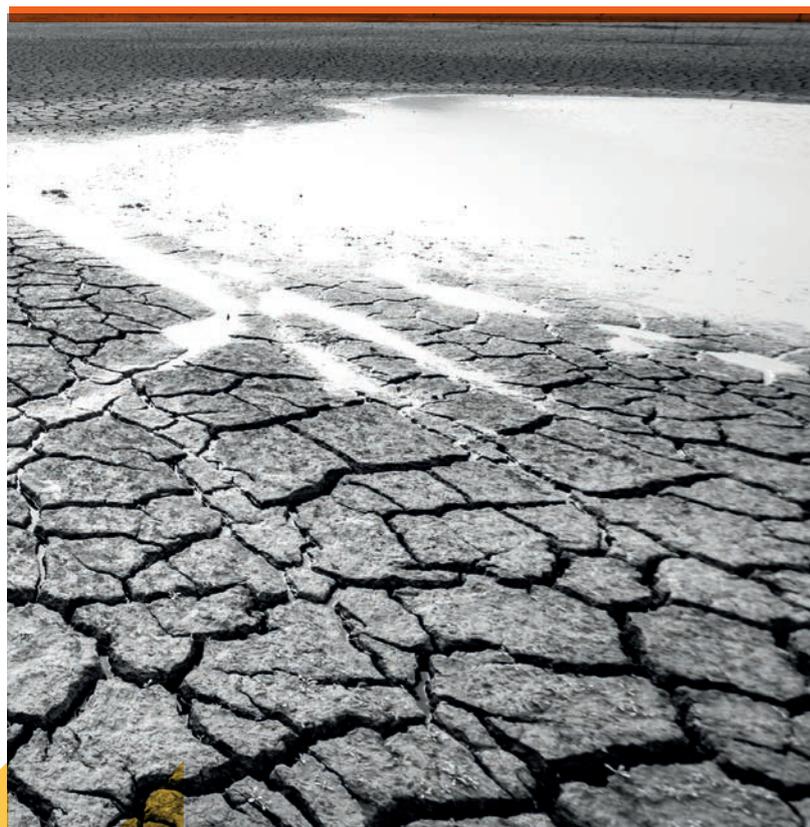
LES CONFÉRENCES DÉBATS



CHANGEMENTS CLIMATIQUES, QUELS IMPACTS À LA POINTE DE BRETAGNE ? >>

Le 22 juin 2016, le Conseil de développement a organisé une table-ronde sur le thème des changements climatiques et de leur impact à la pointe de Bretagne.

Alors qu'il a fait l'objet d'une saisine sur la révision du SCoT du Pays de Brest, qu'il participe au processus d'élaboration du Programme Régional Santé Environnement (PRSE), que des réflexions sur l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie à l'échelle du Pays de Brest ont démarré en 2017 et que le CESER Bretagne vient de publier un rapport intitulé « Climat, énergie et société à l'horizon 2050 : une Bretagne en transition », il a paru important au Conseil d'organiser une session d'information et d'échanges sur ce thème. Denis Bailly, Jean Boucher et Paul Tréguer, scientifiques de renommée internationale, ont accepté de participer à cet événement et de débattre avec les participants sur le climat et ses conséquences locales. Quant au CESER, représenté par Viviane Serrano, il a fait état des défis et des pistes d'actions pour l'avenir.



CYCLE DE CONFÉRENCES : LA VILLE DE DEMAIN, À QUEL PRIX ? >>

L'Université de Bretagne occidentale, le Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest et l'ADEUPa ont initié un cycle de conférences sur « La ville de demain ». En 2015, la conférence avait porté sur l'urbanisation et particulièrement la périurbanisation et ses effets.

Le débat a essentiellement abordé les problèmes liés à l'artificialisation des sols, la densité urbaine et son impact environnemental, notamment en matière de biodiversité, mais aussi la difficile conciliation des souhaits des habitants et des contraintes liées à la maîtrise de l'urbanisation.

En 2016, Stéphane Schultz, conseiller en stratégie numérique et Dominique Rouillard, architecte et directrice du LIAT (Laboratoire Infrastructure Architecture Territoire) auteure de Door to Door, sont intervenus sur le thème du futur du véhicule et de son impact sur la ville de demain. Plusieurs scénarii ont été présentés en matière de mobilité connectée permettant une individualisation du transport urbain, une plus grande souplesse en lien avec un urbanisme renouvelé.



COMMUNES, INTERCOMMUNALITÉS, MÉTROPOLE, HABITANTS : COMMENT CONSTRUIRE ENSEMBLE NOTRE TERRITOIRE ? >>

En 2017, le Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest est également devenu Conseil de développement des communautés de communes du Pays de Brest. Il a paru important aux membres du bureau du Conseil de développement d'engager un débat avec les élus sur l'organisation territoriale et la place des habitants et de la société civile dans cette nouvelle organisation.

Lors des débats concernant la démocratie participative, les principales idées qui ont été émises sont :

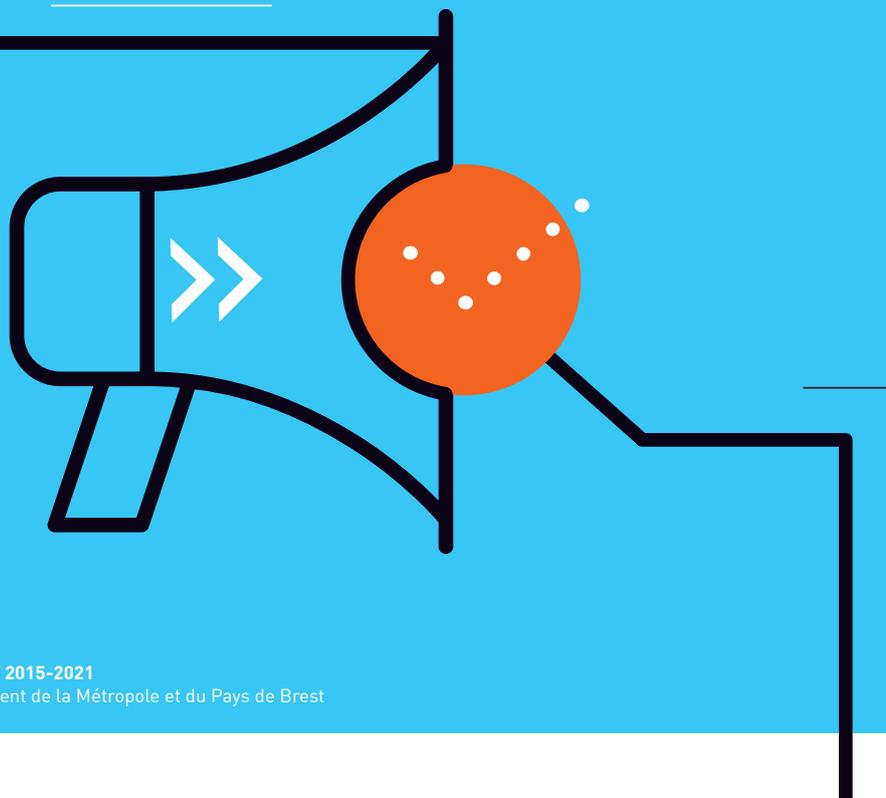
- > Quel que soit le type de concertation, quelle que soit la manière dont on aboutit à un certain nombre de décisions, la responsabilité politique incombe à l' élu ;
- > Les grands projets sont mieux acceptés lorsqu'ils sont partagés par les citoyens ;
- > Au-delà des Conseils de développement, on peut aussi faire vivre dans nos villes et nos quartiers des conseils citoyens et mettre en place des budgets participatifs ;
- > Il y a un besoin important de concertation, d'association de la population ;
- > Le Conseil de développement, peut réfléchir sur le temps long, il apporte un éclairage important pour les élus, des propositions intéressantes ;
- > Face à l'augmentation des compétences intercommunales, de nombreux habitants ressentent un éloignement, une incompréhension du système de la prise de décision entre communes et intercommunalité ;
- > Les Conseils de développement peuvent en partie répondre au besoin de démocratie et de proximité ;
- > Avant même de parler de conseils citoyens, comment fait-on vivre la démocratie à l'intérieur de ces grandes structures intercommunales, y compris dans les communautés de communes ?
- > Il faut que la concertation soit cadrée, une concertation de personnes qui ne pratiquent pas le NIMBY*, telles que celles membres du Conseil de développement, qui ne raisonnent pas dans le temps immédiat et ont la capacité à porter l'éclairage et les moyens d'une bonne décision.

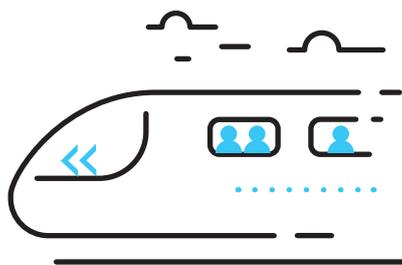
* NIMBY ou Nimby est l'acronyme de l'expression « Not In My Back Yard », qui signifie « pas dans mon arrière-cour ». Le terme est utilisé généralement pour décrire soit l'opposition de résidents à un projet local d'intérêt général dont ils considèrent qu'ils subiront des nuisances, soit les résidents eux-mêmes.



LES CONTRIBUTIONS AU DÉBAT PUBLIC

Le Conseil de développement
a décidé d'apporter sa contribution
sur plusieurs sujets soumis
à concertation nationale.





LIGNES NOUVELLES OUEST-BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE

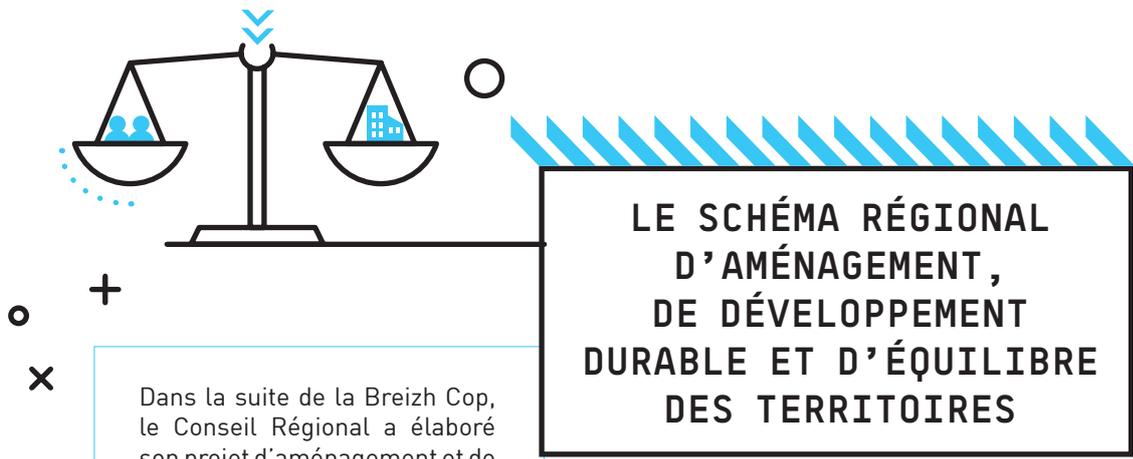
À l'occasion de ce débat public sur les liaisons ferroviaires, les membres du Conseil ont notamment insisté sur l'importance de l'axe ferré Brest-Quimper-Nantes et demandé à ce que les travaux d'amélioration du réseau commencent par l'ouest de la Bretagne.

CONSULTATION DU PUBLIC SUR L'HYDROLIEN DANS LE FROMVEUR

Les services de l'État en région, ont engagé une consultation du public sur l'identification d'une zone pour une ferme commerciale d'hydroliennes dans le passage du Fromveur. Le Conseil de développement souhaite que le développement des EMR en Bretagne se fasse dans le cadre d'un développement durable favorisant l'emploi, l'équilibre social et respectueux de l'environnement et des paysages. Il a souligné les atouts du Pays de Brest à la fois du point de vue scientifique, économique et en matière d'infrastructures.

DOCUMENT D'ORIENTATION DE LA BREIZH COP

Ce document doit permettre de déterminer les valeurs, les principes fondateurs ainsi que les grandes orientations de la démarche. Le Conseil de développement a souhaité notamment mettre en exergue les spécificités des territoires qui composent la Région, la nécessité de mettre en œuvre une politique maritime, de développer l'accessibilité de la pointe bretonne, et la nécessité de rendre la politique régionale plus lisible pour mobiliser l'ensemble des Bretonnes et des Bretons.



LE SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES

Dans la suite de la Breizh Cop, le Conseil Régional a élaboré son projet d'aménagement et de développement. Les membres bénévoles du Conseil de développement ont attiré l'attention des élus locaux et régionaux sur le risque de fracture territoriale est-ouest de la Bretagne et l'importance de prendre en considération les écarts entre les différents espaces bretons à la fois en matière de développement économique, de niveau de vie des habitants, de transport...

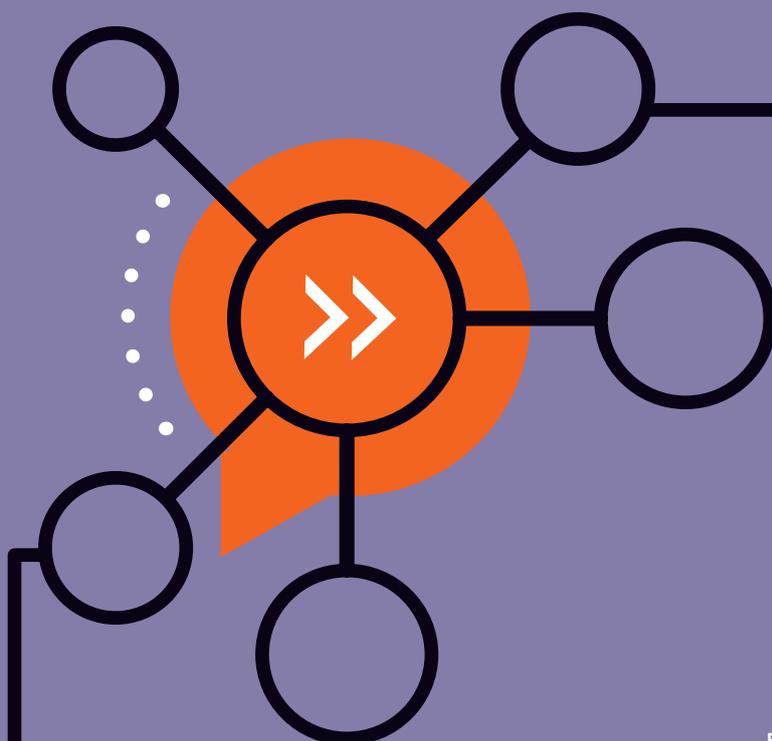
LE DÉBAT PUBLIC SUR L'ÉOLIEN FLOTTANT EN BRETAGNE-SUD

Compte tenu des investissements publics importants réalisés sur le port de Brest afin de développer les activités industrielles actuelles et de favoriser l'implantation de nouvelles filières pour l'avenir économique du territoire, notamment celles liées aux énergies marines renouvelables, les membres du groupe de travail énergie du Conseil de développement ont souhaité apporter leur contribution à ce débat. Favorable à ce projet, le conseil a souligné son importance. La contribution à la production énergétique en Sud Bretagne est un atout majeur pour notre région, d'autant plus que les coûts sont en forte baisse et deviennent très compétitifs. Il doit aussi être l'occasion de développer en Bretagne une partie de la nouvelle filière industrielle des énergies marines du Grand Ouest. Il considère qu'il conviendra de veiller à favoriser l'acceptabilité des projets en développant l'information et l'association des acteurs locaux, particulièrement ceux de la filière pêche dans la définition des zonages. Le Conseil de développement souligne également la vigilance qui devra être apportée dans les appels d'offres sur les retombées économiques locales.



LE TRAVAIL EN RÉSEAU

Les conseils de développement se sont organisés en réseau afin de partager leurs pratiques, d'échanger sur leur programme de travail mais aussi de contribuer aux politiques régionales ou nationales.



LE CONTRAT DE RÉCIPROCITÉ ENTRE BREST MÉTROPOLÉ ET LE PAYS DU CENTRE OUEST BRETAGNE



Les conseils de développement du Centre Ouest Bretagne et de la Métropole et du Pays de Brest ont été invités à travailler avec les services de la Métropole et du COB sur l'expérimentation d'un contrat de réciprocité urbain-rural. Suite au comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015, la métropole de Brest et le Pays du Centre Ouest Bretagne ont été retenus afin d'expérimenter les premiers contrats de réciprocité « ville-campagne » entre les communes et des intercommunalités volontaires. Afin d'apporter leur contribution à ce projet, les conseils de développement des deux territoires ont mobilisé leurs membres pour, dans un premier temps, participer à la définition des axes stratégiques du contrat au côté des élus et, dans un second temps, contribuer à faire émerger des projets et actions communs portés par les acteurs eux-mêmes.



LES ASSISES CITOYENNES DE LA MER ET DU LITTORAL (assisesmerlittoral.bzh)



Le Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest s'est particulièrement impliqué sur ce dernier thème en organisant les Assises citoyennes de la mer et du littoral qui, en partenariat avec la Région Bretagne, se renouvellent tous les ans afin de réunir l'ensemble des acteurs de cette thématique.

> + d'informations sur la plate-forme du réseau : cdebretagne.org/w/wakka.php?wiki=TravauxReseau

LE RÉSEAU DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT BRETONS



En Bretagne, les conseils de développement se sont organisés en réseau afin de partager leurs pratiques, d'échanger sur leur programme de travail mais aussi de contribuer aux politiques régionales. Le Président du Conseil de développement est l'un des coordinateurs de ce réseau.

Dans le cadre de la Breizh Cop, dont l'objectif est de contribuer au développement durable de la Bretagne, les conseils de développement ont organisé plusieurs événements sur les thèmes

de la mobilité, des centres bourgs et centres-villes, les transitions, de l'insularité et de la mer et du littoral.

Des collaborations avec le CESER (Comité Économique Social et Environnemental Régional) de Bretagne sont l'occasion pour les conseils de développement bretons de contribuer à ses réflexions et de participer aux sessions de formations qu'il organise.

LA COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT



Le Conseil de développement est membre du conseil d'administration de la coordination nationale des conseils de développement.

Cette coordination a pour missions de :

- > **Promouvoir** la place des conseils de développement dans le paysage démocratique français et développer leur visibilité au plan national ;
- > **Animer** un espace d'échanges de pratiques et de réflexions, valoriser les travaux des conseils de développement et faciliter le partage d'expérience ;
- > **Capitaliser** sur les expériences de ses membres pour proposer des pistes d'évolution dans le fonctionnement et l'organisation des conseils de développement.





Conseil de développement
de la Métropole et du Pays de Brest

18 rue Jean Jaurès
29200 BREST

 02 98 33 51 79 • 07 83 34 21 74

 contact@conseil-developpement-brest.fr
maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr